



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le 4 novembre 2014, le conseil de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2015 conformément à l'article 148 du Code municipal. Voici les dates, les séances se tiendront les mardis et débiteront à 20 h :

- | | |
|--------------|---------------|
| ➤ 13 janvier | ➤ 7 juillet |
| ➤ 3 février | ➤ 11 août |
| ➤ 3 mars | ➤ 1 septembre |
| ➤ 7 avril | ➤ 6 octobre |
| ➤ 5 mai | ➤ 3 novembre |
| ➤ 2 juin | ➤ 1 décembre |

Séance spéciale sur le budget, le mardi 15 décembre 2015.

Les séances ont lieu au bureau municipal, au 806, rang de la Rivière Sud.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 5^e jour du mois de novembre 2014.

Sherron Kollar,
Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le mercredi 5 novembre 2014.

Signé à Saint-Roch-Ouest, ce 5^e jour du mois de novembre 2014.

Sherron Kollar,
Directrice générale